

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE - MER
O.R.S.T.O.M.

Section de Démographie

Document de travail n° 12

LA TAILLE DES MÉNAGES
EN
AFRIQUE TROPICALE

M. GARENNE

juin 1981

LA TAILLE DES MENAGES
EN AFRIQUE TROPICALE (1)

par Michel GARENNE

- - - - -

PLAN : REMERCIEMENTS

RESUME

1. LA NOTION DE MENAGE

1.1. MENAGE ET FAMILLE

1.2. LE PROBLEME DES DEFINITIONS

1.3. LE DEBAT SUR LA TAILLE DES MENAGES

2. MENAGES ET CONCESSIONS EN AFRIQUE TROPICALE

2.1. DONNEES ET DEFINITIONS

2.2. TAILLE DES MENAGES ET DES CONCESSIONS

2.3. INFLUENCE DE LA DEFINITION

2.4. LA COMPOSITION DES MENAGES

2.5. CONCLUSION

3. UNE ETUDE DE CAS : LES SERER DU SENEGAL

3.1. LES DONNEES

3.2. TAILLE ET STRUCTURE DES CONCESSIONS

3.3. TAILLE ET STRUCTURE DES MENAGES

3.4. ASPECTS DE LA DYNAMIQUE DES MENAGES

3.5. CONCLUSION

4. DISCUSSION

REFERENCES.

ANNEXE 1 : Liste des enquêtes et recensements

ANNEXE 2 : Liste des définitions.

(1) Ce texte constitue une contribution des démographes de l'ORSTOM au projet de recherche coopérative inter-centres du CICRED sur la "Démographie de la famille".

La version originale de ce document a été rédigée en anglais (University of PENNSYLVANIA, Population Studies Center, Research paper n° 6).

REMERCIEMENTS

Cette étude doit beaucoup au Professeur ETIENNE VAN DE WALLE qui m'a invité à entreprendre cette recherche et a donné de précieux commentaires tout au long de ce travail.

Je voudrais remercier aussi très chaleureusement WARIARA MBUGUA qui a revu le manuscrit, tous mes amis africains du Population Studies Center pour leurs commentaires et suggestions et tout particulièrement EMMANUEL SEKATAWA, ainsi que PIERRE CANTRELLE de l'ORSTOM et REMY CLAIRIN de l'INSEE qui ont une longue expérience de la réalité africaine et qui ont commenté très fructueusement la première version. Merci aussi à ADELE BURNS de la bibliothèque LEONARD BLOCH à PHILADELPHIE qui m'a aidé à trouver les principaux documents ainsi qu'à ANNIE SEURAT de la bibliothèque africaine de l'INSEE qui m'a très aimablement communiqué les documents manquant à PHILADELPHIE.

RESUME

L'article présente tout d'abord les concepts de ménage et de famille dans différentes populations, présentes et passées, et résume le débat sur la taille des ménages. Il étudie ensuite la taille et la composition des ménages et des concessions en AFRIQUE tropicale d'après les données recueillies par les enquêtes et recensements. Il discute enfin l'application du concept de ménage en AFRIQUE en s'aidant d'une étude de cas, celle des SERER du SENEGAL.

Mots clé : famille, ménage, concession, taille des ménages, taille des familles, groupe domestique, AFRIQUE tropicale (ou subsaharienne), pays en développement, SENEGAL.

INTRODUCTION

Les sociologues désignent en général par famille un ensemble de personnes liées par des liens de parenté et qui entretiennent des échanges réguliers. C'est ce que BURCH (1967) appelle "The family of interaction". Le point de vue des démographes est différent. Ils entendent par famille un ensemble de personnes vivant dans le même logement, ce que BURCH (1967) appelle "The family of residence". Cette seconde acception est voisine de ce que les démographes désignent par ménage et qui leur sert d'unité de base pour les recensements et les enquêtes. On identifie d'abord des constructions, puis, à l'intérieur, des logements et enfin des ménages au sein desquels on pourra étudier les individus un à un. C'est à ce second point de vue que s'adresse cet article, c'est-à-dire ce que LASLETT (1972) appelle "The residential domestic group".

1. LA NOTION DE MENAGE

1.1. MENAGE ET FAMILLE.

Dans le langage de tous les jours il n'y a pas de distinction nette entre ménage et famille, entre "household" et "family" en anglais. Les deux mots sont étroitement associés à la maison, à la "dwelling unit" en anglais. Le mot ménage vient du vieux français "maisnie" qui désignait la "famille", lui même venant du latin "mansio" qui veut dire maison (Le petit Robert). Parmi les différents sens du mot "household" le dictionnaire Webster donne : "These who dwell under the same roof and compose a family ... (spec : living together in the same dwelling place)" and for family : "a group of individuals living under one roof : household (spec : share a common dwelling and table". En d'autres termes les mots ménage et household ont la même racine (maison, house) et sont, dans le langage moderne, l'équivalent de la famille bien qu'ils doivent inclure au sens propre le cas des personnes vivant seules (singletons).

Dans le langage ancien les termes sont aussi synonymes mais ont des connotations différentes. Dans son étude de l'histoire de la famille PETER LASLETT (1972) donne comme définition de la famille "a group of persons living together, a household, what we shall call a coresident domestic group" (p 1). FLANDRIN (1976) fait une revue complète des concepts de famille et "family" dans les anciens dictionnaires français et anglais (p 10-15). Il montre que, dans les deux langues aux 17^e et 18^e siècles, les deux mots désignent ceux qui vivent dans la même maison, souvent avec la référence à l'autorité commune du chef de famille. Cela incluait donc les domestiques et tous ceux qui vivaient dans la maison, parents ou non. Ce n'est que petit à petit que le mot famille désigne plus spécifiquement l'ensemble restreint aux parents et à leurs enfants et que l'on désigne par famille nucléaire. Cette évolution est sensible surtout au 19^e siècle, car c'est avec le processus d'industrialisation que le groupe domestique change et que la norme devient la famille biologique. En d'autres termes le sens des mots ménage et famille a changé au cours des deux derniers siècles parce que le groupe domestique a changé avec le processus de modernisation.

1.2. LE PROBLEME DES DEFINITIONS

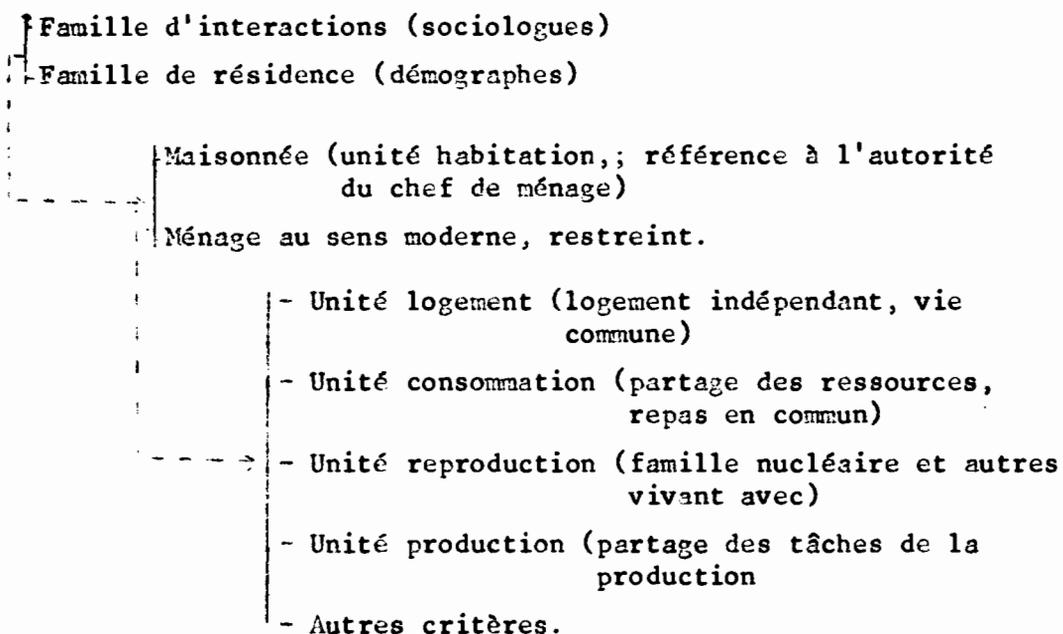
Les enquêtes et les recensements distinguent tout d'abord les ménages individuels des ménages collectifs (private and institutional households). On ne traitera ici que des ménages individuels c'est-à-dire que l'on ne considèrera pas le cas des habitats collectifs comme les pensionnats, les institutions pénitentiaires, les casernes, etc . L'enquêteur doit avoir une définition précise pour pouvoir identifier les ménages. Mais il existe plusieurs types de définition, ce qui gêne les comparaisons entre pays.

GOODY (1972) propose de distinguer d'abord deux niveaux dans le "household". Le premier niveau se rapporte à la maisonnée, c'est-à-dire l'ensemble des personnes vivant dans une même maison (houseful en anglais). C'est un concept qui s'applique surtout aux populations européennes avant l'industrialisation mais aussi à certaines populations contemporaines des pays dits en développement. Le second niveau se rapporte au sens moderne et restreint du ménage. On peut le définir comme unité de production (personnes travaillant ensemble), l'unité de reproduction (famille dite nucléaire) ou l'unité de consommation (personnes partageant leurs ressources). GOODY estime que cette distinction entre les deux niveaux n'est pas très importante dans les sociétés des pays industrialisés car les deux niveaux coïncident à peu près, mais qu'elle intervient fortement dans le calcul de la taille moyenne des ménages des pays en voie de développement. C'est le cas, par exemple, de l'AFRIQUE Tropicale où l'unité "maison", la concession, est beaucoup plus large que les unités de production, reproduction ou consommation. GOODY montre sur un exemple tiré d'une étude au GHANA que à l'intérieur même d'une concession on peut distinguer des petits groupes domestiques ; il conseille d'utiliser l'unité de production pour définir des "ménages" dans ces sociétés d'agriculteurs.

En résumé on peut dire que le mot anglais "household" est ambigu car il couvre deux situations différentes : le sens de maisonnée (houseful) qui s'applique aux sociétés non industrielles et le sens moderne du ménage qui concerne plus particulièrement le mode de vie "moderne" où la norme est à la famille nucléaire. Le mot français "ménage" est à ce regard plus précis car le sens ancien a

pratiquement disparu dans l'usage actuel. Il se rapporte presque exclusivement soit à l'unité de consommation, soit à l'unité de reproduction. Les sociologues de langue française emploient des mots tels que "maisonnée" (FLANDIN), "communautés familiales" (SICARD) ou "concessions" - en AFRIQUE - pour désigner l'unité d'habitation (encore que le terme "communauté familiale" puisse désigner la famille d'interactions, au sens de BURCH). Bien évidemment les unités de production, consommation et reproduction ne coïncident pas, mais GOODY pense qu'elles sont suffisamment proches, au moins en ce qui concerne la taille moyenne. En d'autres termes, dans toute société, à l'intérieur de l'unité d'habitation, on peut identifier un petit groupe domestique, en général basé sur une famille nucléaire (reproduction), au sein duquel les personnes partagent leurs ressources (consommation) et où elles partagent les tâches de la production. De ce point de vue la définition du ménage recommandée par les NATIONS UNIES (voir annexe 2) est très confuse car elle induit tous les critères mentionnés ci-dessus, de la famille nucléaire à la famille étendue résidant dans différentes habitations. La définition retenue par les ETATS UNIS (annexe 2) est au contraire très précise, mais basée sur un autre critère, celui de logement. La définition retenue par l'INSEE utilise, elle, le critère de consommation, défini par les personnes prenant leurs repas en commun.

On peut résumer cet ensemble complexe de définitions dans le schéma suivant :



N.B.: Le mot anglais "household" peut désigner les deux niveaux de la maisonnée ou du ménage au sens moderne, restreint.

1.3. LE DEBAT SUR LA TAILLE DES MENAGES

De nombreux chercheurs ont discuté le problème de la taille des ménages, au cours des vingt dernières années. Un des premiers travaux fut celui de LEVY (1965) qui propose de distinguer entre taille réelle (actual size), c'est-à-dire le fait et taille idéale (ideal size), c'est-à-dire la norme. En quelques mots LEVY prétend que la taille moyenne des ménages n'a jamais été très grande, disons entre 3 et 6, quelles que soit l'époque et la société, c'est-à-dire que la norme soit ou non celle de la famille restreinte. Autrement dit, la famille étendue n'a jamais été un mode de vie adopté par l'ensemble d'une population. BURCH (1967) illustre cette position à l'aide des tailles moyennes calculées à partir des recensements et enquêtes figurant dans l'annuaire des NATIONS UNIES. HSU (1943) et LANG (1946) avaient déjà discuté cet argument dans le cas de la CHINE. Une importante conférence tenue à CAMBRIDGE en 1969 traite le sujet en donnant de nombreux exemples tirés des populations de l'EUROPE ancienne et contemporaine (LASLETT, 1972). Parmi les auteurs du recueil édité par LASLETT, GOODY traite plus spécialement le sujet dans son ensemble et conclut que "les unités de production étaient partout relativement petites, ... les différences de taille et de contexte sont importantes pour l'étude comparative de la famille mais ne devraient jamais dissimuler les similitudes fondamentales dans la manière dont les groupes domestiques sont organisés dans tous les types de sociétés humaines (1). FLANDRIN (1976) discute ce point plus en détail en analysant la distribution des ménages selon la taille ainsi que leur composition. Il montre, sur des données d'un petit village anglais étudié par

(1) "units of production were everywhere relatively small, ... differences in size and context are important in the comparative study of the family but they should never obscure the basic similarities in the way that domestic groups are organized throughout the whole range of human societies".

LASLETT, qu'il faut distinguer entre les ménages de bas et haut statut social. En terme de nombre de ménages on trouve que 53 % sont des ménages de personnes de bas statut, de taille moyenne 3.0 mais que 47 % sont des ménages de haut statut qui eux sont d'une taille beaucoup plus grande, en moyenne 6.2. En terme de nombre de personnes les résultats sont encore plus frappants : parmi les 277 habitants du village 65 % vivent dans les grands ménages de statut élevé. Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord les ménages de haut statut ont de nombreux domestiques, ce qui n'existe pratiquement pas chez les autres. D'autre part les premiers ont une fécondité plus forte et une mortalité plus faible que les autres. La fécondité plus faible des autres provient probablement en grande partie de la plus longue durée d'allaitement et en particulier des nourrices. Il semble aussi que l'âge au mariage ait été souvent plus faible dans les ménages aisés. De plus il semble que ces derniers accueillent plus facilement parents ou amis, alors que la proportion de personnes vivant seules ou à deux est plus forte chez les autres. SHORTER (1977) abonde dans le même sens.

En quelques mots les récentes études historiques montrent que les ménages de petite taille représentaient une part importante de l'ensemble en EUROPE avant la révolution industrielle, avec des ménages d'une personne, de jeunes couples vivant seuls et des familles nucléaires sans autre membre étranger. Ils représentent approximativement la moitié des ménages, bien qu'il y ait d'importantes variations régionales : FLANDRIN cite des chiffres de 70 % dans l'EUROPE du Nord contre 50 % dans le Sud. C'est ce qui explique une taille moyenne relativement petite, autour de 5 dans l'EUROPE des 17^e-18^e siècles. Ceci ne doit pas cadrer le fait que même, dans le cas de l'EUROPE du Nord, plus de la moitié des personnes vivaient dans des ménages assez grands qui n'étaient pas réduits à une famille nucléaire.

2 MENAGES ET CONCESSION EN AFRIQUE TROPICALE

2.1. DONNEES ET DEFINITION

De nombreux recensements et enquêtes démographiques ont été conduits en AFRIQUE Tropicale au cours des 25 dernières années, avec en général la collaboration de démographes occidentaux, fonctionnaires de l'INSEE dans les pays francophones, conseillers britanniques dans les pays anglophones. La liste des recensements et enquêtes contenant des données sur la taille des ménages se trouve dans l'annexe 1.

A l'exception du KENYA et du LIBERIA les recensements dans les pays anglophones ne distinguent pas les deux niveaux du "household" comme l'entend GOODY. Au contraire les enquêtes dans les pays francophones distinguent presque toujours la concession du ménage au sens moderne et restreint.

La définition la plus fréquente de la concession est "une unité d'habitat collectif en général entourée d'une clôture dans laquelle les personnes vivent sous l'autorité d'un même chef" (voir annexe 2 pour le détail par pays). RAULIN (1967) a analysé en détail le concept de concession en AFRIQUE. Il propose de distinguer les cas des concessions rurales et urbaines. Dans le premier cas il semble que la concession corresponde toujours à un mot dans le langage local et que ce soit une unité domestique traditionnelle qui comprenne au moins une partie de la famille étendue, bien que certains auteurs notent des difficultés à définir les concessions sur le terrain (BENIN, HAUTE VOLTA). Dans les zones urbaines ou les centres de colonisation la concession correspond plutôt à une unité administrative, l'administration coloniale concédant un morceau de terrain aux nouveaux venus. C'est ce mot de concession qui a été étendu par la suite aux zones rurales. Dans certains cas d'ailleurs l'administration coloniale "réarrangeait" les villages de manière à avoir des concessions bien délimitées ! Ce type d'organisation est très répandu en AFRIQUE Tropicale, sauf dans les régions de forêt où les cases ne sont pas entourées par une clôture. Mais à la différence des concessions rurales, les concessions en milieu urbain peuvent contenir des personnes sans lien de parenté. RAULIN montre à partir

d'exemples comment la concession peut différer des unités de production, de reproduction ou de consommation mais comment elle peut aussi leur être identique. Il conclut que la concession est avant tout une unité de résidence. Les démographes de langue française utilisent souvent d'autres mots, d'usage local, pour désigner les concessions : carré (SENEGAL), clôture (CONGO), vestibule ou maison (TOGO), rugo (RUANDA, BURUNDI), saré (CAMEROUN) et même famille (GABON). Certains d'entre eux estiment en effet qu'il faut distinguer entre les différents pays parce que les mots locaux correspondent en fait à des concepts différents les uns des autres (Saré, Soukala). C'est tout particulièrement le cas pour les nomades de MAURITANIE.

S'il existe une définition à peu près commune pour les concessions, couvrant probablement différentes situations, il y a une grande variété dans la définition du ménage. La liste en est donnée en annexe 2, par pays et enquête. Certaines sont plus fréquentes que d'autres et quelques critères reviennent fréquemment (voir tableau 2). Les démographes francophones et anglophones diffèrent aussi dans le choix de la définition (voir tableau 3). Dans les pays francophones on insiste spécialement sur la famille nucléaire, les critères d'unité de consommation ou de logement étant un peu moins fréquents. Dans les pays anglophones, au contraire, ce sont les unités de logement et de consommation qui sont préférées, l'unité de reproduction étant moins souvent choisie. Le choix des francophones n'est certainement pas indépendant des autres sens du mot ménage, c'est-à-dire le sens de vie de couple (se mettre en ménage) ou même à plus de deux (ménage à trois ...). En anglais le mot "household" se rapporte plus spécifiquement à la vie en commun dans un même logement, le sens de "housekeeping arrangements" (sens que le mot ménage a aussi d'ailleurs : tenir son ménage). L'unité de production est rarement utilisée, aux dépens des recommandations de GOODY, car elle semble nécessiter pour l'identifier, beaucoup plus de temps de la part de l'enquêteur que les autres définitions. Les auteurs des rapports de recensement ou d'enquête mentionnent souvent les inconvénients d'utiliser ce genre de définition en AFRIQUE Tropicale. Le principal est l'extrême mobilité des individus. Par exemple une femme peut vivre en dehors de la concession de son

mari pendant un certain temps, après une naissance ou entre le mariage formel et la nubilité dans le cas de mariages très précoces. Un second inconvénient d'importance est que les unités de reproduction ou de consommation ne sont pas toujours incluses dans l'unité d'habitation. C'est le cas par exemple des épouses d'un polygame vivant dans différentes concessions. GOODY rapporte un cas frappant, chez les SENOUFO de COTE D'IVOIRE. Mari et femme ne vivent pas ensemble mais l'homme visite fréquemment son épouse et celle-ci prépare ses repas. Où est le ménage demande GOODY ? RAULIN donne aussi plusieurs cas analogues.

Un autre inconvénient semble être la difficulté d'identifier les unités de consommation. Il peut y avoir tellement d'interactions entre les membres de la famille étendue qu'il est difficile d'y distinguer des budgets séparés. RAULIN propose de distinguer la solidarité permanente au niveau de la famille étendue de la solidarité restreinte au niveau du ménage. Il conclut que le ménage doit être considéré comme une unité économique.

Pour résumer, les démographes travaillant en AFRIQUE Tropicale distinguent souvent deux niveaux de groupe domestique : la concession et le ménage. La concession est une unité le plus souvent facile à identifier, et répond en général à deux critères, celui d'unité de résidence ou d'habitation et celui de l'autorité commune d'un chef. Par contre il n'existe pas de définition standard du ménage et les critères utilisés pour le définir (production, reproduction, consommation) sont souvent d'application difficile en AFRIQUE Tropicale. Cependant malgré les cas extrêmes il semble qu'il soit possible d'identifier à l'intérieur des concessions des groupes domestiques plus petits ayant une certaine autonomie économique et qui sont souvent centrés sur une famille nucléaire (voir l'étude de cas ci-dessous).

2.2. TAILLE DES MENAGES ET DES CONCESSIONS

Les tableaux 4 et 5 donnent la taille moyenne des ménages et des concessions d'après les recensements et enquêtes démographiques conduits en AFRIQUE Tropicale. Ils fournissent également une idée de la variance selon la région ou le groupe ethnique, lorsque

cette information est disponible.

La taille moyenne des concessions varie considérablement d'un pays à l'autre : de 4.55 au GABON à 12.22 au BENIN. Les différences sont encore plus sensibles entre le lieu de résidence (urbain, rural), les régions et les groupes ethniques. On trouve ainsi une taille moyenne des concessions de 17.6 en GUINEE forestière, mais on a vu que dans le cas des zones de forêt les concessions sont mal définies. On trouve cependant des valeurs très élevées dans certaines régions du BENIN (13.8) ou du SENEGAL (14.4) (Voir § 3). Mais dans plus de la moitié des pays où des données sont disponibles on trouve une taille moyenne des concessions assez faible. Elle est comprise entre 4.55 et 6.64 dans 7 pays sur 12, ce qui n'est pas très éloigné des données de l'EUROPE ancienne (LASLETT donne des valeurs de 3.69 à 7.22 dans 100 communes anglaises entre 1574 et 1821).

GOODY (1972) conteste cet usage du "household-houseful" c'est-à-dire du ménage au sens ancien de maisonnée, disant que les migrations à l'intérieur des concessions sont telles que l'unité concession perd son sens. Utilisant le concept d'unité de production il trouve une variance un peu plus faible en AFRIQUE et en ASIE, avec des chiffres aussi bas que 3.57 (SRI LANKA), 3.40 (TIBET) mais aussi des chiffres aussi élevés que 11.1 (LO WILI, GHANA), 11.9 (KATSINA), 9.7 et 9.8 (YORUBA OYO et ONDO) qui eux sont très éloignés des valeurs observées en EUROPE.

Pour ce qui concerne les ménages au sens moderne on trouve une variance entre pays beaucoup plus faible, malgré les différences de définition (voir tableau 5). La taille moyenne des ménages varie de 3.3 (ILE MAURICE) à 5.64 (LIBERIA) avec une moyenne arithmétique sur 31 cas de 4.50, ce qui est très proche de la moyenne de 4.77 donné par LASLETT sur 100 communes anglaises aux 17^e-18^e siècles. La variance par région ou ethnie est faible et la taille moyenne ne dépasse jamais 6.2 (une ethnie du CAMEROUN).

La taille des concessions est souvent voisine de celle des ménages (tableau 6). Le nombre moyen de ménages par concession est inférieur à 1.6 dans 8 cas sur 12 et ne dépasse 2 qu'au BENIN

et en GUINEE. Les concessions ne comprenant qu'un seul ménage sont toujours les plus fréquentes, la proportion variant de 41,3 % au BENIN à 92.9 % au TCHAD.

Le tableau 7 donne la distribution des ménages selon la taille ainsi que la moyenne arithmétique sur 31 cas. En moyenne 70.5 % des ménages sont de taille 5 ou moins et seulement 6.1 % dépassent ou égalent 10 personnes. La taille 2 est le mode de la distribution moyenne bien que la taille la plus fréquente varie de 1 à 3 et même 4 au TOGO et SOUDAN. Il y a d'importantes différences entre les pays. La proportion de ménages d'une personne varie de 3.2 % au TOGO, 4.7 % à MADAGASCAR ou 5.3 % au SOUDAN à 25.2 % au CAMEROUN, 23.8 % à l'ILE MAURICE ou 21.8 % au KENYA. Il est difficile de savoir exactement ce qui est dû à des différences de définition et ce qui provient des distinctions entre pays. Le CAMEROUN, l'ILE MAURICE et le KENYA ont des définitions diverses ainsi que MADAGASCAR et le TOGO. La proportion de ménages avec 10 personnes ou plus varie de 1.1 % à l'ILE MAURICE, 2.3 % en MAURITANIE, 2.6 % en ETHIOPIE et au MALI jusqu'à 15.4 % au LIBERIA, 14.6 % au TOGO et 10.5 % au CONGO. Ici aussi il est difficile de faire la part des choses mais il est vraisemblable que le choix de la définition ait joué un rôle. Tout au moins les trois derniers pays avec une forte proportion de ménages de taille élevée ont basé leur définition sur le même critère "ils vivent et mangent ensemble", alors que la MAURITANIE et le MALI utilisent explicitement le critère de la famille nucléaire. Mais la définition éthiopienne utilisait aussi le critère de repas pris en commun et on aurait pu attendre une plus forte proportion de ménages de taille élevée.

La proportion de ménages de petite taille (1 à 5) est toujours forte, variant de 57.4 % (TOGO 1961) ou 58.3 % (LIBERIA) à 84.9 % (ILE MAURICE 1962) ou 83.7 % (ETHIOPIE), la moyenne arithmétique étant de 70.5 % (tableau 7). En terme de personnes ceci signifie que seulement 45.8 % des individus vivent dans des ménages de taille inférieure ou égale à 5. D'un autre côté, en moyenne 6.1 % des ménages contiennent 10 personnes ou plus, ce qui représente 16.7 % de la population. La proportion d'individus vivant dans des ménages de petite taille (1 à 5) varie de 30.8 % au LIBERIA à

à 66.2 % à l'ILE MAURICE, ce qui donne probablement une meilleure idée des différences entre pays que ne le fait la taille moyenne.

2.3. INFLUENCE DE LA DEFINITION.

Une classification des pays en trois grands types de définition (unités de reproduction, de consommation, de logement) n'a pas montré de différences significatives entre les tailles moyennes des ménages, ce qui tend à indiquer que la variance entre pays est plus forte que la variance entre définitions. Cependant on peut noter que les valeurs les plus fortes de la taille moyenne (CONGO, LIBERIA, MADAGASCAR) se trouvent avec le critère d'unité de consommation (partage des ressources ou des repas). Le cas de l'ILE MAURICE est particulièrement intéressant parce qu'il est basé sur deux recensements de bonne qualité, à 10 ans d'intervalle, mais avec deux définitions différentes. En 1952 la définition insistait sur les relations de parenté (parents socialement dépendants du chef de ménage) : la taille moyenne fut de 4.6. Mais on trouve 3.3 seulement au recensement de 1962 lorsque la définition se base sur le concept de vie commune (common housekeeping arrangements). Il n'y a pas d'autres raisons pour expliquer une telle variation que la différence de définition. La taille moyenne ne baisse que lentement avec le processus de modernisation. De plus l'ILE MAURICE n'est devenu indépendante qu'en 1968 et aucun événement historique ne semble pouvoir expliquer un profond changement de la structure sociale. Le changement de définition a affecté surtout les ménages de taille 1 et 2. La proportion de ces ménages passe de 30.4 % en 1952 à 44.9 % en 1962. Environ 50 % de plus de personnes vivant seules ou à deux ont été isolées la seconde fois lorsqu'il n'y avait plus de référence aux liens de parenté. De même les ménages de grande taille ont été comptés différemment. En 1952 il y avait 4.1 % de ménage de 10 personnes ou plus mais 1.1 % seulement en 1962 lorsqu'on s'est basé sur la vie commune. Notons aussi que plusieurs enquêtes se basant sur l'unité de reproduction ignore les ménages d'une seule personne.

2.4. COMPOSITION DES MENAGES

Certaines enquêtes démographiques donnent la composition des ménages en terme de famille nucléaire (monogame, polygame ou incomplète), de famille nucléaire plus d'autres membres (avec les mêmes distinctions pour le noyau) et les autres cas, encore que ceux-ci ne soient pas toujours distingués. Le tableau 3 résume les résultats de 9 enquêtes. La famille nucléaire monogame est toujours le groupe domestique le plus fréquent. Si on inclut le cas des familles polygames et incomplètes (en général femmes et enfants, mari absent) on obtient plus de la moitié des ménages, les trois quarts dans certains cas : 57.1 % en MAURITANIE, 55.4 % au GABON et jusqu'à 72.4 % en HAUTE VOLTA et 77.5 % en CENTRAFRIQUE. Une forte fréquence de familles sans autre membre n'est pas toujours associée à une petite taille des ménages (voir le cas de la HAUTE VOLTA). COALE (1965) et BURCH (1972) ont montré les contraintes démographiques qu'imposent une forte mortalité et une fécondité élevée sur la taille moyenne des familles nucléaires. Par exemple avec une espérance de vie de 40 ans et un taux brut de reproduction de 3.0 qui sont des valeurs acceptables pour l'AFRIQUE Tropicale le modèle de BURCH donne une taille moyenne des familles nucléaires de 4.2. Même en admettant que 40 % des ménages ont en moyenne une personne et demie en plus du noyau nucléaire cela donne une taille moyenne des ménages de 4.8, en négligeant les cas de la polygamie et des familles incomplètes qui tendent à se compenser. Et ceci néglige les migrations des membres du ménage, par exemple les absences d'enfants vivant dans un autre ménage. On comprend ainsi comment on arrive à une taille moyenne de 4.50.

2.5. CONCLUSION

Les résultats des recensements et enquêtes en AFRIQUE Tropicale montrent que le ménage défini par soit l'unité de consommation, soit l'unité de reproduction, soit l'unité de logement ou éventuellement d'autres critères ou plusieurs de ces critères a une taille relativement faible. Une moyenne sur 31 enquêtes donne 4.50 personnes par ménage, ce qui est proche des valeurs observées dans les anciennes populations européennes. En effet la famille nucléaire

est le type le plus fréquent de ménage et compte tenu des contraintes démographiques il est impossible que la taille moyenne soit beaucoup plus grande. En moyenne sur les 31 enquêtes la taille la plus fréquente est 2, 70.5 % des ménages sont de taille inférieure ou égale à 5 mais ces derniers ne contiennent que 45.8 % de la population. La variance de la taille moyenne semble faible mais cependant des différences importantes entre pays apparaissent lorsqu'on compare la composition des ménages. Mais si au lieu de considérer le ménage au sens restreint on analyse les concessions, c'est-à-dire l'unité d'habitation, on trouve à la fois une taille moyenne beaucoup plus élevée (7.43 en moyenne sur 12 cas) et une variation beaucoup plus grande entre pays. Ces valeurs diffèrent alors nettement des valeurs observées dans l'EUROPE ancienne.

3. UNE ETUDE DE CAS : LES SERER DU SENEGAL

3.1. LES DONNEES

V. MARTIN (1969 et 1970) a fait une étude approfondie des SERER et des WOLOF au SENEGAL à partir des données de l'enquête par sondage de 1960. Cette enquête couvrait 37320 personnes dont 8475 en zone urbaine. On n'étudie ici que les SERER.

On peut distinguer trois niveaux dans la structure sociale des SERER. La concession (Mbind en Serer), souvent divisée en plusieurs cours intérieures (Foulang en Serer) et enfin le Ngak que MARTIN considère proche du ménage en ce sens que ce groupe est pour l'essentiel économiquement indépendant du chef de concession, quels que soient leurs liens de parenté. Mais MARTIN n'étudie pas le Ngak en soit. Il distingue plusieurs ménages à l'intérieur du même Ngak lorsque celui-ci regroupe plusieurs familles nucléaires. C'est-à-dire qu'il utilise le concept de reproduction et ignore par là même les ménages d'une seule personne (2 % des cas d'après lui). Il ne donne pas de définition précise de ce qu'il entend par ménage. De plus ce qu'il appelle carré et qui veut correspondre à concession, est soit le Mbind en entier, soit le Foulang lorsque le Mbind est trop grand. Il cite en effet des cas de Mbind avec près de 200 habitants. Malgré ces réductions de la réalité africaine son étude donne des résultats intéressants.

3.2. TAILLE ET STRUCTURE DES CARRÉS.

Le carré SERER regroupe en moyenne 14.4 personnes en milieu rural, 9.1 personnes en zone urbaine et 9.5 personnes dans ce que MARTIN appelle les escales et que l'on pourrait appeler semi-urbain. Le tableau 10 donne la distribution des carrés selon la taille: 67.4 % des carrés de la zone rurale ont 10 personnes ou plus mais cette proportion tombe à 35.5 % en urbain et 38.6 % dans les escales, ce qui montre les très grandes différences de structure sociale par lieu de résidence (et cette enquête n'inclut pas de grande ville comme DAKAR). 90.2 % des individus vivent dans des carrés de 10 personnes ou plus, mais 60 % seulement en urbain. Cette grande taille des carrés est due en particulier au système de mariage. Il

est fréquent qu'un chef de carré fasse venir un de ses neveux (Ndokör), le fils de sa soeur, pour lui donner en mariage une de ses filles. Celui-ci héritera souvent, mais pas toujours, de son oncle. En effet dans 67 % des ménages en zone rurale un des neveux du chef est présent dans le carré. Mais les fils du chef de carré y résident aussi très souvent. Dans les carrés de la zone rurale, lorsque le chef de carré a plus de 60 ans les neveux sont présents dans 72 % des cas, les fils dans 70 % et même les frères du chef dans 43 % des cas. Dans 73 % des carrés en milieu rural le chef de carré a autorité sur d'autres familles nucléaires et dans 25 % des cas seulement il ne vit qu'avec sa famille. Ces pourcentages sont bien entendu très différents en milieu urbain : 46 % des carrés sont constitués par la seule famille du chef, 35 % recueillent d'autres familles parentes et 19 % d'autres non parentes.

3.3. TAILLE ET STRUCTURE DES MENAGES

La taille moyenne du ménage SERER est de 5.3. Le tableau 11 donne la distribution selon la taille. En rural 74.1 % des ménages ont 6 personnes ou moins, mais 82.5 % en urbain et 70.2 % en semi-urbain. La différence de taille moyenne entre urbain et rural est faible (4.8 contre 5.4). Environ la moitié de la population vit dans des ménages de taille 7 ou plus. Le ménage moyen SERER contient, outre le chef de ménage, 1.2 épouses (à cause de la polygamie), 2.5 enfants du chef, et 0.6 autres personnes. 55 % des chefs de ménages sont monogames et seulement 31.6 % des ménages contiennent une ou plusieurs personnes n'appartenant pas à la famille nucléaire. On est encore assez proche du modèle de BURCH. Avec une espérance de vie de 30 ans et un taux brut de reproduction de 3.5 qui sont des valeurs observées dans la région du SINE, le modèle de BURCH donne une famille nucléaire de 4.3 en moyenne. Si on ajoute 0.6 pour les autres membres, 0.2 pour les femmes de rang supérieur à un et 0.2 pour les enfants de ces femmes on obtient le chiffre de 5.3.

3.4. ASPECTS DE LA DYNAMIQUE DES MENAGES

Les indices composités sont connus en démographie pour être imparfaits et parfois même trompeurs. Par exemple le nombre

moyen d'enfants par femme à un recensement n'est pas aussi précis que la descendance finale, parce qu'il dépend entre autre de la mortalité, de la structure par âge, de l'âge au mariage et de la proportion qui se marient. On pourrait considérer de même le cas des ménages dans une vision dynamique. Par exemple on peut comparer les tailles des ménages selon l'âge du chef. Alors les différences apparaissent plus clairement. Le tableau 12 donne cette information pour les ménages SERER. Lorsque le chef a 50-59 ans le ménage moyen a 6.6 personnes et le carré moyen 20.0 personnes en zone rurale. La taille moyen d'un ménage monogame est 5.4, mais 8.3 lorsque le chef de ménage est polygame. Ces structures sont vraisemblablement très éloignées de l'expérience européenne.

3.5. CONCLUSION.

L'étude de cas des SERER du SENEGAL donne une idée de la complexité des groupes domestiques en AFRIQUE Tropicale et des essais des démographes pour réduire cette complexité. La taille des Mbind (concessions) peut avoir des variations considérables, disons de 1 à 200, même si les extrêmes sont rares. Il semble même que ceci représente une plus grande variété de situations que les cas extrêmes cités en EUROPE, la ZADRUGA (HAMMEL 1972) ou le GESIND (SHORTER, 1977, p 35). De plus, même en prenant le ménage comme unité de reproduction, lui donnant par là de très fortes contraintes démographiques, on doit reconnaître que les ménages africains sont plus complexes, ne serait-ce qu'en raison de la polygamie.

4. DISCUSSION.

Le principal argument de GOODY (1972) est que dans toute société on peut trouver un groupe domestique de petite taille, en général basé sur des liens de parenté, qui sert de base à l'édifice social, et qu'on appelle le ménage. Celui-ci peut être inclus avec d'autres dans une même unité d'habitation. Cette proposition semble trouver une bonne confirmation dans les enquêtes et recensements menés en AFRIQUE Tropicale, mais elle demande plusieurs commentaires.

Partant du fait que plus de la moitié de la population européenne vivait autrefois dans des ménages de taille élevée, FLANDRIN (1976) conclut plutôt à la confirmation du modèle de la famille étendue. En effet si l'on tient compte du fait qu'il y a toujours eu des ménages d'une personnes (célibataires, veufs, divorcés), des jeunes couples avec peu ou pas d'enfants et des ménages pauvres nécessairement de petite taille on doit conclure qu'une taille moyenne de 4.5 est plutôt forte.

Deuxièmement toute comparaison entre tailles des ménages nécessite une définition commune, comme l'écrit GOODY. Si l'on prend par exemple l'unité d'habitation et l'autorité d'un même chef la taille moyenne des concessions africaines semble plus élevée que la taille moyenne des maisonnées de l'EUROPE ancienne et avec une plus grande variété de situation, encore que les comparaisons soient difficiles. Même l'unité de production donne une taille supérieure à 7 dans plusieurs cas en AFRIQUE Tropicale (GOODY, 1972). Lorsque l'on considère l'unité de reproduction on obtient nécessairement une taille assez faible, disons inférieure à 5, ceci du fait des contraintes démographiques, y compris celles pesant sur la polygamie, c'est-à-dire que seulement un petit nombre d'hommes peuvent être polygames. L'unité de consommation contient encore une part d'arbitraire. On comptera par exemple en EUROPE les domestiques à l'intérieur du ménage du chef de famille alors qu'ils mangent séparément, ont leur propre budget et vivent dans une partie séparée de la maison. Au contraire en AFRIQUE il semble que dans de nombreux cas on ait compté séparément deux familles nucléaires vivant dans la même concession, travaillant dans les mêmes champs et partageant les

grains du même grenier. L'unité-logement pose aussi des problèmes en AFRIQUE du fait des migrations très importantes et aussi du fait qu'elle ne contient pas toujours les unités de reproduction ou de consommation comme dans les pays occidentaux. On pourrait souhaiter une approche plus anthropologique qui serait plus proche de la réalité. Par exemple le cas des SEREP invite à considérer trois plutôt que deux niveaux : Mbind, Foulang et Ngak. Il semble qu'on pourrait faire de même au TOGO avec les SOUKALA, vestibules et ce que l'on peut appeler ménages. Ceci poserait certainement de sérieux problèmes de collecte et une longue préparation. Une étude précise de la situation de résidence ainsi que du nombre de cases par ménage apporterait certainement des éclaircissements supplémentaires. Cet effort semble être le prix à payer pour identifier ces petites unités domestiques, sans faire de réductionisme démographique, comme dit GOODY.

Tableau 1 : Critères utilisés pour définir la concession

- (11) Autorité d'un même chef
- (10) Unité d'habitation le plus souvent entouré de une clôture
- (8) Unité d'habitat collectif, sans référence à une clôture
- (1) Personnes partageant leurs ressources
- (1) Repas en commun
- (1) Unité de production

(x) = Nombre de cas (non mutuellement exclusifs)

Tableau 2 : Critères utilisés pour définir le ménage

- (15) Parents, enfants et autres vivant avec eux
- (13) Même logement (indépendant) ; dormir dans le même logement
- (11) Repas pris en commun ou cuits à la même cuisine
- (8) Vie en commun
- (5) Partage des ressources, des dépenses , ou même budget
- (2) Autonomie économique
- (1) Autorité d'un même chef
- (1) Partageant les tâches de production

(x) = Nombre de cas (non mutuellement exclusifs)

Tableau 3 : Critères utilisés pour définir le ménage selon la langue officielle

	Français	Anglais	Ensemble
Famille nucléaire + autres	14	1	15
Unité logement	9	4	13
Repas en commun	9	2	11
Vie en commun	7	3	10
Partage des ressources	6	0	6
Autres	6	0	6
Nombre de cas	51	10	61

Tableau 4 : Taille moyenne des ménages en AFRIQUE Tropicale

PAYS	Taille moyenne	Régions		Ethnie	
		MAX	MIN	MAX	MIN
BENIN	4.47	5.0	4.1		
BURUNDI	4.32				
CAMEROUN	4.20	5.1	3.3	6.2	3.4
CENTRAFRIQUE	3.90	4.0	3.1	5.4	2.3
TCHAD	4.15				
CONGO (61)	4.57	5.2	4.3		
CONGO (74)	5.13	5.8	4.7	5.2	3.9
ETHIOPIE (1)	3.51	3.6	3.3		
GABON	3.86	4.9	3.0	4.1	3.2
GUINEE	5.3	5.7	5.0		
COTE D'IVOIRE (1)	4.76				
KENYA	3.9				
LIBERIA	5.64				
MADAGASCAR (60)	4.3	4.7	2.8		
MADAGASCAR (66)(1)	5.25	5.7	4.6	5.8	4.3
MALI (58) (2)	4.27				
MALI (61)	5.13	6.0	3.0	5.3	4.6
MAURITANIE	4.29				
ILE MAURICE 52	4.55				
ILE MAURICE 62	3.3				
NIGER	4.11	4.5	3.2	4.6	3.2
REUNION	4.7				
RWANDA	4.71				
SEYCHELLES	4.0				
SOUDAN	4.97	5.9	4.0		
TANZANIE	4.35	5.3	3.5	5.9	3.0
TOGO (57) (2)	4.7				
TOGO (61)	5.70				
HAUTE VOLTA	5.2			5.8	4.2
ZAIRE (2)	4.5				
MOYENNE	4.50	5.9	2.8	6.2	2.3..

(1) Urbain seulement

(2) Région rurale

Tableau 5 : Taille moyenne des concessions en AFRIQUE Tropicale[^]

PAYS	Taille moyenne	REGIONS		ETHNIE		Nombre moyen de ménages par concession
		MAX	MIN	MAX	MIN	
BENIN	12.22	13.8	10.0			2.73
BURUNDI	5.8					1.31
TCHAD	4.56					1.10
GABON (61)	4.55	5.8	3.3	4.9	3.9	1.18
GUINEE	11.0	17.6	7.5	18.3	8.8	2.1
KENYA	6.3					1.6
LIBERIA	7.76					1.38
MALI 58	5.97					1.40
MALI 61	10.68	11.1	8.3	14.9	6.7	2.08
MAURITANIE	5.80			8.1	5.0	1.35
NIGER	6.64					1.50
TOGO 57	8.97					1.85
TOGO 61	9.1					1.9
HAUTE VOLTA	9.4	15.9	6.4	15.9	7.0	1.78
MOYENNE	7.43	17.6	3.3	18.3	3.9	1.62

Tableau 6 : Distribution des concessions selon le nombre de ménages (pour 1000)

PAYS	Nombre de ménages			TOTAL	Nombre moyen
	1	2	3 +		
BENIN	413	216	371	1000	2.73
BURUNDI	767	176	57	1000	1.31
TCHAD	929	59	11	1000	1.10
GABON	856	119	25	1000	1.18
LIBERIA	797	119	84	1000	1.38
MALI 58	601	186	213	1000	1.40
MALI 61	529	216	255	1000	2.08
MAURITANIE	756	181	63	1000	1.35
NIGER	652	218	130	1000	1.50
HAUTE VOLTA	615	223	162	1000	1.78

Tableau 7 : Distribution des ménages selon la taille (p.1000)

PAYS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10+	TOTAL	Moyen- ne	Ménages de 1-5 p.	
													% ménag.	% popul.
BENIN	142	147	-307-	-201-	-105-	-98	-	-	-	-	1000	4.47	-	-
BURUNDI	72	155	170	167	139	118	88	42	-	49	1000	4.32	70.3	52.2
CAMEROUN	252	145	130	-215-	-129-	-60-	70				1000	4.20	74.2	45.2
CENTRAFRIQUE	152	239	166	125	96	74	49	34	22	43	1000	3.90	77.8	54.1
TCHAD	116	192	176	154	116	82	58	35	23	48	1000	4.15	75.4	53.6
CONGO (61)	139	144	143	130	120	97	76	54	34	63	1000	4.57	67.6	43.2
CONGO (74)	139	142	122	114	103	93	77	61	44	105	1000	5.13	62.0	34.3
ETHIOPIE	199	231	182	133	92	61	38	23	15	26	1000	3.51	83.7	62.6
GABON	96	280	198	133	94	64	44	29	21	40	1000	3.86	80.1	58.3
GUINEE	-	175	198	163	123	94	70	51	38	89	1000	5.3	(53.6)	(41.7)
COTE D'IVOIRE	210	170	151	114	81	-	276	-	-	-	1000	4.76	72.6	39.2
KENYA	218	190	144	127	97	66	45	30	21	62	1000	3.9	77.6	51.8
LIBERIA	108	125	126	118	106	88	72	57	45	154	1000	5.64	58.3	30.8
MADAGASCAR (60)	122	189	158	134	109	87	67	49	34	51	1000	4.33	71.2	47.8
MADAGASCAR (66)	47	128	150	146	120	111	89	70	52	87	1000	5.25	59.1	36.9
MALI (58)	-	216	233	193	142	91	54	29	16	26	1000	4.27	(78.4)	(61.2)
MALI (61)	-	157	187	167	137	106	76	53	37	79	1000	5.13	(64.8)	(43.4)
MAURITANIE (65)	90	170	177	160	139	98	70	44	28	23	1000	4.29	(73.6)	(53.5)
ILE MAURICE (52)	123	181	261	145	117	90	67	46	29	41	1000	4.55	82.7	51.8
ILE MAURICE (62)	238	211	172	132	96	63	42	23	12	11	1000	3.3	84.9	66.2
NIGER	-	284	206	157	116	82	58	37	24	37	1000	4.11	(76.3)	(58.4)
REUNION	106	138	129	127	114	104	86	69	50	94	1000	4.7	61.4	34.2
RUANDA	105	130	146	132	126	111	95	68	38	44	1000	4.71	63.9	41.6
SEYCHELLES	167	201	167	128	93	78	54	42	28	42	1000	4.0	75.6	51.2
SOUDAN	53	133	147	158	149	120	87	59	36	58	1000	4.97	64.0	43.0
TOGO 51	32	192	183	161	128	93	63	47	34	69	1000	4.7	69.6	47.9
TOGO 61	101	104	125	128	117	99	76	60	45	145	1000	5.70	57.4	31.2
HAUTE VOLTA	-165-	180	156	131	108	81	53	35	91		1000	5.2	63.2	39.7
ZAIRE	143	158	131	126	113	96	83	59	39	55	1000	4.5	70.5	45.8
MOYENNE	122	173	160	137	113	90	68	48	32	61	1000	4.50	70.6	46.3

Tableau 8 : Distribution des concessions selon la taille (p.1000)

PAYS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10-14	15-19	20+	TOTAL	Taille moyen.
BENIN	26	-105-	-142-	-144-	-112-					195	104	172	1000	12.22
TCHAD	122	159	157	149	120	-	223	-		54	11	4	1000	4.56
GABON (61)	107	-	498	-	-		321	-		157	13	4	1000	4.55
LIBERIA	64	86	94	95	95	86	77	65	56	177	-	105	1000	7.76
MALI 58	-	598	-	-			271	-		60	33	38	1000	5.97
MAURITANIE	47	110	131	147	143	113	90	63	46	77	20	13	1000	5.80
NIGER	40	97	121	131	117	106	87	71	54	-	176	-	1000	6.64

Tableau 9 : Structure des ménages (p.1000)

PAYS	FAMILLE NUCLEAIRE SEULE				F. NUCLEAIRE + AUTRES			AUTRES CAS	ENSEMBLE		
	MONOG.	POLYG.	INCOMP.	ENSEM.	MONOG.	POLYG.	INCOMP.				
BURUNDI	628	?	53	681	89	?	74	-	1000		
RCA	-	630	-	145	775	-	104	-	?	121	1000
TCHAD	488	122	104	714	90	39	42	116	1000		
CONGO (24)	324	84	146	554	223	72	112	-	1000		
GABON	388	143	?	531	172	83	?	-	1000		
GUINEE	-	608	-	80	688	-	263	-	49	-	1000
MALI 58	491	91	?	582	-	180	--	?	52	1000	
MAURITANIE	-	485	-	86	571	-	258	-	31	141	1000
HAUTE VOLTA	466	194	64	724	144	101	31	-	1000		

Tableau 10 : Distribution des carrés selon la taille et le lieu de résidence (SERER, SENEGAL)

Résidence	1-9	10-19	20-39	40 +	Total	Taille moyenne
Villages	326	312	248	114	1000	19.1
Escales	614	296	82	8	1000	9.5
Villes	645	312	32	11	1000	9.1

Tableau 11 : Distribution des ménages selon la taille et le lieu de résidence (SERER, SENEGAL)

Résidence	2-3	4-6	7-9	10 +	Total	Taille moyenne
Villages	312	429	183	76	1000	5.2
Escales	309	393	193	105	1000	5.4
Villes	406	425	112	65	1000	4.8

Tableau 12 : Taille moyenne des ménages et des carrés selon l'âge du chef (SERER, Villages).

Ménages	Age	29-	30-39	40-49	50-59	60-69	70 +	Total
Chef, homme monogame		3.6	4.4	5.2	5.4	4.7	3.7	4.5
Chef, homme polygame		4.3	6.9	8.3	8.3	7.2	6.8	7.6
Ensemble (autres inclus)		3.6	4.8	6.0	6.6	5.5	4.9	5.2
Carrés		6.2	9.4	12.2	20.0	19.5	321	19.1

Source MARTIN (1969 et 1970).

Annexe 1 : Liste des recensements et enquêtes démographiques

- BENIN, 1961 : Enquête démographique au DAHOMEY, Résultats définitifs, INSEE 1964
- BURUNDI, 1970 : Enquête démographique 1970-1971. Résultats définitifs, MINCOP, PARIS 1974
- CAMEROUN, 1964 : a) Enquête démographique sur la zone centre et l'est, résultats principaux, service de la statistique et de la mécanographie, YAOUNDE 1963
b) Enquête démographique de la région nord et sud-est : résultats définitifs, INSEE 1968.
c) La population du CAMEROUN occidental, principaux résultats de l'enquête démographique du CAMEROUN occidental de 1964, Direction de la statistique, YAOUNDE 1965 (3 régions séparées)
- CENTRE AFRIQUE, 1960 : Enquête démographique en RCA, 1959-60, Résultats définitifs, MINCOP, PARIS (1964)
- TCHAD, 1964 : Enquête démographique du TCHAD, résultats définitifs INSEE, PARIS 1966 (population nomade non incluse).
- CONGO, 1961 : Enquête démographique 1960-61, résultats provisoires, Mission démographique du CONGO.
- CONGO, 1974 : Recensement général de la population, BRAZZAVILLE 1978.
- ETHIOPIE, 1961 : Census of the population (Urbain seulement)
- GABON, 1961 : Recensement de la population et enquête démographique 1960-61. Résultats définitifs, INSEE 1965.
- GUINEE, 1955 : Enquête démographique 1954-1955, INSEE, PARIS
- COTE D'IVOIRE, 1957 : Recensements des centres urbains d'ABENGOUROU, AGBOVILLE, DIMBOKORO et HAN (1956-57), INSEE, PARIS.
- KENYA, 1962 : Kenya population census, NAIROBI 1964-66.

- LIBERIA, 1974 : Population and housing census
- MADAGASCAR, 1960 : Recensements urbains de TANANARIVE, MAJUNGA, TAMATAVE, DIEGO SUAREZ, FIARANANTISA et TULEA
- MAGAGASCAR, 1966 : Enquête démographique, INSRE, TANANARIVE, 1967
- MALI, 1958 : Enquête démographique dans le delta central nigérien 1956-58, INSEE, PARIS
- MALI, 1961 : Enquête démographique au MALI, INSEE, PARIS
- MAURITANIE, 1965 : Enquête démographique. Résultats définitifs, INSEE, PARIS 197
- ILE MAURICE, 1952 : Census of Mauritius and its dependencies, PORT LOUIS 1953
- ILE MAURICE, 1962 : Population census of Mauritius and its dependencies, PORT LOUIS 1964
- NIGER, 1960 : Etude démographique du NIGER, INSEE, PARIS, 1962
- REUNION, 1967 : Recensement démographique (16 octobre 1967), INSEE, PARIS
- RUANDA, 1970 : Enquête démographique, Secrétariat d'état aux affaires étrangères, PARIS 1973
- SEYCHELLES, 1960 : Population census of the SEYCHELLES Colony, KENYA, 1960
- SOUDAN, 1965 : First population census of SUDAN 1955-56 Final report, Vol 1, KHARTOUM 1961
- TANZANIE, 1967 : Population census, volume 3
- TOGO, 1957 : Etude démographique au pays KABRE, INSEE, PARIS
- TOGO, 1961 : Enquête démographique, INSEE, PARIS
- HAUTE VOLTA, 1961 : Enquête démographique, INSEE, PARIS.
- ZAIRE, 1975-76 : EDOZA, Etude démographique de l'Ouest du ZAIRE, LOUVAIN LA NEUVE 1977 (4 zones rurales)

La plupart de ces données sont disponibles sur microfilm :

"Microfilm Edition of International population census publications 1945-1967"(Population Research Center, University of TEXAS at AUSTIN)

"A guide to the microfilm Edition", Research Publications, WOODBRIDGE Co 1979.

Annexe 2 : Liste des définitions

NATIONS UNIES :

A household may be either : (a) a one-person household, that is, a person who makes provision for his own food or other essentials for living without combining with any other person to form part of a multi-person household or (b) a multi-person household, that is, a group of two or more persons who make common provision for food or other essentials for living. The persons in the group may pool their incomes and have a common budget to a greater or a lesser extent ; they may be related or unrelated persons, or a combination of both. Households usually occupy the whole, part of, or more than one housing unit but they may also be found living in camps, in boarding houses or hotels, or as administrative personnel in institutions, or they may be homeless. Households consisting of extended families which make common provision for food, or of potentially separate households with a common head, resulting from polygamous unions, may occupy more than one housing unit

(source : UN : Principles and Recommendations for the 1970 Population Census, p 339).

USA (1960 census)

A household consists of all the persons who occupy a housing unit. A house, an apartment or other group of rooms or a single room, is regarded as a housing unit when it is occupied or intended for occupancy as separate living quarters. Separate living quarters are those in which the occupants do not live and eat with any other persons in the structure and in which there is either (1) (1) direct access from the outside or through a common hall, or (2) a kitchen or cooking equipment for the exclusive use of the occupants.

(US Census of Population 1960 Vol I, Characteristics of the Population, Part I, p LV).

BENIN (DAHOMÉY) 1961

Il n'y a pas de claire définition de la concession, mais plutôt une longue et intéressante discussion du concept (p 31-35). On ne cite ici que ce qui semble le plus important.

... La concession semble être en général un compromis entre une organisation traditionnelle et une habitude administrative. Dans le premier cas, il s'agit, vraisemblablement, de la traduction en langage administratif d'une entité sociologique, la grande famille, le "hellou" des gouns ; ... dans le second cas, il s'agit de la formalisation administrative de cette entité mais qui se limite souvent, par commodité, à la fraction de la grande famille qui cohabite dans un même enclos, dans une même "concession" de terrain, en particulier dans les villages qui ont été à un moment quelconque réaménagés par voie autoritaire ... ses membres reconnaissant l'autorité du "chef de concession".

Les auteurs commentent les difficultés à définir des concessions dans certains cas (p 31).

Ménage : Ils représentent, en principe, l'unité collective élémentaire, la plus petite cellule collective disposant d'une certaine autonomie. Ils se définissent par une combinaison de deux caractères : logement séparé de celui des autres ménages de la concession ; autonomie économique. Il s'agit donc en général de ce que l'on appelle en EUROPE la famille : l'homme marié, veuf ou divorcé, ses femmes, ses enfants et les personnes qui sont à sa charge et qui vivent avec lui. Mais le célibataire, le veuf, vivant seuls dans leur logement et disposant de leurs propres sources de revenu peuvent constituer des ménages (à une personne ou isolé) (p 31).

CAMEROUN 1964
(3 enquêtes avec 3 définitions)

Nord : Concession : La cellule de base dont l'observation est pratiquement immédiate est le "Saré" qui est concrétisé sur le terrain par un ensemble de cases enfermées généralement dans un enclos plus ou moins visible. Pour reprendre une terminologie moderne c'est le ménage, c'est-à-dire l'ensemble des gens qui mènent une vie plus ou moins communautaire dont la caractéristique essentielle est la reconnaissance de l'autorité d'un chef et la prise en commun des repas

(mais ce n'est pas une règle générale) (p 112).

Nord : Ménage : Le saré peut comprendre une ou plusieurs familles (au sens conjugal du terme) (p 112).

CAMEROUN occidental :

- Concession : ... par contre, le logement, ensemble des personnes qui ont généralement des liens familiaux entre elles, reconnaissent l'autorité d'un même chef et vivent dans une même unité d'habitation, regroupe éventuellement plusieurs ménages et se rapprochent davantage de l'unité de vie traditionnelle (p 52).
- Ménage : Le ménage est un ensemble de personnes ayant des liens d'interdépendance économique étroits et mettant en commun une partie importante de leurs ressources. Cette cellule, composée des parents et, quand ils habitent ensemble de leurs enfants non mariés, est assez proche de la famille de type occidental moderne et peut permettre de mesurer la diffusion à travers le pays des concepts d'individualisation et d'indépendance économique (p 52).

Centre Sud :

Concession et ménage : L'unité "Saré" ou concession qui avait été retenue pour le Nord et l'ADAMAOUA n'existe pratiquement pas dans le Centre-Sud, sauf dans les zones septentrionales des départements du MBAM et du LOM et KADEI qui représentent une infime part de l'échantillon. C'est donc le logement qui constitue l'unité immédiatement observable et qui sera étudié en premier. On examinera ensuite la structure des ménages, qui occupent en général seuls un logement mais qui sont parfois groupés (p 119).

CENTRAFRIQUE 1960.

Pas de concession.

Ménage : Notons qu'en RCA, le ménage correspond à l'unité familiale élémentaire, la vie quotidienne des villages se déroule à cet échelon. Il est d'ailleurs très proche de la conception moderne (ou européenne) malgré l'existence de la polygamie. Il se compose du mari, de sa (ou ses) femme (s), de leurs enfants, auxquels s'ajoutent parfois d'autres personnes (ascendants, collatéraux, etc ...). Le ménage type centrafricain possède donc, en tant qu'unité familiale une autonomie complète et s'intègre rarement à une concession. De ce

fait les notions de ménage et d'exploitation agricole se recouvrent. Les résultats de l'enquête agricole mettent en relief ce caractère puisque 99.7 % des chefs d'exploitation correspondent à des chefs de ménage (p 15).

TCHAD 1954

Concession : La concession se compose de l'ensemble des personnes qui reconnaissent l'autorité d'un même chef de famille ou chef de concession et qui vivent dans une unité d'habitat collectif le plus souvent entouré d'un enclos (p 30).

Ménage : Le ménage est le groupe de personnes formé par les conjoints, leurs ascendants non mariés, leurs serviteurs ou personnes à charge lorsqu'elles vivent dans un même logement. Toutefois les célibataires ou les veufs vivant seuls dans leur propre logement peuvent constituer des ménages d'une personne (isolés). Une concession peut donc comprendre un ou plusieurs ménages acceptant l'autorité du chef de concession mais ayant une certaine autonomie économique (p 30).

CONGO 1961

Pas de concession (L'absence de parenté, presque générale entre les ménages d'une même "clôture" (ou concession) et l'absence d'autorité commune à ce groupement de ménages a fait abandonner toute étude des structures par concession. La "clôture" ne peut être retenue que comme unité géographique) p 37.

Ménage : On entend par ménage, le groupe social vivant et prenant ses repas ensemble et partageant les mêmes locaux d'habitation. Aucune difficulté sur la définition du ménage ne s'est présentée au cours de l'enquête sur le terrain. p 37.

CONGO 1974.

Pas de concession.

Ménage : Un ménage est un groupe de personnes apparentées ou non, qui vivent ensemble, et qui, éventuellement mangent ensemble et ont en commun d'autres dépenses ou ressources (tome 2, p 163).

ETHIOPIE 1961

Ménage : Group of people who slept in the same or related quarters and who had common arrangements for meals. Unmarried people sharing the same premises but making separate arrangements for meals were treated as separate households. A large group of individuals living in a compound and eating commonly would be treated as a single household.

GABON 1961.

Concession : ... D'autre part, plusieurs ménages peuvent se grouper au sein d'une même concession, celle-ci étant caractérisée par une certaine cohabitation, la mise en commun au moins partielle des ressources de la collectivité et surtout l'assujettissement à une autorité commune (p 69).

Ménage : Le groupe le plus élémentaire est constitué par le ménage, dont la composition type comprend le mari, sa ou ses femmes et leurs enfants ; à ce noyau peuvent s'adjoindre quelques personnes supplémentaires telles que parents, amis ou domestiques ; l'un des conjoints peut en être aussi absent et à la limite le ménage peut correspondre à une seule personne (p 69).

GUINEE 1955.

Concession : La concession peut être définie comme l'ensemble des personnes qui reconnaissent l'autorité d'un même chef de famille et vivent dans une unité d'habitat collectif bien déterminé au sein de chaque agglomération (p 19).

Ménage : ... tandis que le ménage correspond à une notion voisine de ce que représente la famille au sens européen du terme, puisqu'il comprend en principe les conjoints (mono ou polygames) ainsi que leurs enfants non mariés auxquels peuvent se joindre éventuellement d'autres personnes telles que des neveux ou nièces, oncles ou tantes ou même amis ou serviteurs (p 19).

COTE D'IVOIRE 1957 (Urbain seulement)

Ménage : ... différents ménages habitent la concession. L'unité d'habitation est le logement (une ou plusieurs pièces réparties dans une ou plusieurs constructions dans lesquelles vivent une ou plusieurs personnes ayant entre elles une certaine communauté de vie ; celle-ci peut être caractérisée par des liens de parenté, d'amitié ou de dépendance). (ABENGOUROU p 7).

KENYA 1962.

Ménage : Group of people living together whether or not they occupied the whole of a house, and sharing the principal meals (including servants or other members sleeping in separate quarters).

LIBERIA 1974.

Concession : The Structure is the basic unit for the enumerator.

Ménage : A household consisted of one or more persons who usually shared their living quarters and who usually shared their principal meals. Residence in the same quarters and sharing of principal meals were the two necessary conditions for persons to be members of the same household.

MALI 1958.

Concession : La famille se compose des personnes qui reconnaissent l'autorité d'un même chef de famille et vivant dans une unité d'habitat collectif bien déterminé et le plus souvent entouré d'un enclos au sein de chaque agglomération, rurale ou urbaine (2è fascicule p 167).

Ménage : Le ménage est un groupe de personnes, formé par les conjoints (monogames ou polygames), leurs descendants non mariés et éventuellement d'autres personnes-parentes (neveux, nièces, oncles, tantes) ou non parentes (serviteurs, enfants adoptés etc.). Compte tenu de cette définition, une personne vivant seule ne constitue donc pas un ménage (2è fascicule p 167).

MALI 1961.

Concession : On entend par concession l'ensemble des personnes groupées en un ou plusieurs ménages, vivant en une unité d'habitation et placées sous la dépendance d'un chef commun, le chef de concession (p 59).

Ménage : Le ménage est le groupe qui se rapproche le plus de ce que l'on désigne en FRANCE par le terme famille biologique. Il comprend généralement le mari, sa ou ses femmes et leurs enfants non mariés, ensemble auquel peuvent s'adjoindre parents, amis ou domestiques vivant sous le même toit. A la limite le ménage peut se réduire à une personne (célibataire, veuf vivant seul). Cependant ce cas ici, a été éliminé et l'on ne trouve comme "isolés" que des hommes ou des femmes seuls groupés dans un même logement. Il n'y a donc pas de ménages d'une personne (p 84).

MADAGASCAR 1960. (Urbain seulement)

Ménage : Ensemble de personnes, généralement unies par des liens de parenté, qui vivent dans un même logement, ont des ressources communes et prennent en commun leurs principaux repas. Du fait de ces deux derniers critères il se peut que dans un même logement, on ait compté plusieurs ménages (p 98).

MADAGASCAR 1966.

Ménage : La définition du ménage retenue pour l'enquête est la suivante : ensemble de personnes qui se sont associées pour pourvoir en commun à leurs besoins vitaux : logement, nourriture, etc ... (p 98).

MAURITANIE 1965.

Concession : Le terme de concession est surtout employé en zone sédentaire où il représente l'unité d'habitat collectif comprenant généralement plusieurs ménages vivant ensemble à l'intérieur d'une même enceinte souvent matérialisée par une clôture en branche d'épineux ou en tige de mil tressées. En pays maure, il n'y a pas d'équivalent exact de la concession. La notion la plus proche est celle de l'Aflat, la grande tente qui peut comprendre plusieurs

Khayma c'est-à-dire plusieurs ménages : famille élargie, bergers, serviteurs, de même que la concession sédentaire comprendra souvent plusieurs cases occupées par des ménages différents d'une même famille (p 55).

Ménage : Le ménage constitue l'unité familiale élémentaire et en pays maure tout au moins correspond assez bien à la notion occidentale du ménage : l'homme, la femme, les enfants et éventuellement un parent. Un ménage est un ensemble de personnes vivant en commun, ce ménage pouvant soit être un ménage familial, comme c'est le cas le plus fréquent soit un ménage d'isolés, comme cela se rencontre surtout dans les agglomérations. On sait en effet qu'à la limite, un ménage peut ne se composer que d'une seule personne (p 55).

ILE MAURICE 1952.

Ménage : Persons living under the roof of the head of the household and socially dependent on him. Dependent meaning brother, sister, nephew, niece, cousin, son and daughter, step son and step daughter or adopted children.

ILE MAURICE 1962.

Ménage : Persons living together with common house keeping arrangements.

NIGER 1960.

Concession : La concession comprend l'ensemble des personnes reconnaissant l'autorité d'un même chef et vivant dans une unité d'habitat collectif bien déterminé au sein de chaque agglomération. Ainsi une concession peut se composer d'un seul ménage ; elle peut aussi englober deux ou plusieurs ménages distincts (p 19).

Ménage : Le ménage est le groupe familial composé des conjoints, l'époux et épouse(s) ainsi que de leurs enfants non mariés ; éventuellement, peuvent s'adjoindre à ce groupe d'autres personnes telles que neveux, nièces, oncles ou tantes, cousins ou cousines et même amis ou serviteurs. Le ménage correspond à une notion voisine de ce que représente la famille au sens européen du terme (p 19).

REUNION 1961

Ménage : Un ménage est un groupe de personnes parentes ou non vivant dans un même logement et ayant une certaine communauté d'existence : repas pris en commun, budget en totalité ou partiellement commun.

RUNDA 1970.

Concession=Ménage : La correspondance entre "l'unité traditionnelle d'habitat" le *urigo* et le ménage est presque parfaite. Sur le plan local, ces deux termes sont le plus souvent utilisés pour désigner indifféremment l'un ou l'autre (Tome 1, p 64).

SEYCHELLES 1960.

Ménage : Group of persons who ordinarily reside together and eat together. But it excludes those who may take food together but reside at different places.

SOUDAN 1956.

Ménage : The concept of a household as understood in western countries (ie as a dwelling unit) cannot be applied in the Sudan owing to the nomadic nature of much of the population and the fact that families in the South may live in more than one tuke scattered in the bush. A household was defined, therefore, as a group of persons who shared for their main meals the same cooking pot - including temporarily absent members of the household. The precise definition of "main meal" created difficulties ; the term had to cover - households run by young housewives who were still in the process of having separate households from their mothers, or mothers in R.w, cases where individuals moved from one household to another, and communal eating which is a custom in many parts of the SUDAN (method report I p 10).

TANZANIE 1967

Ménage : A household is a group of persons who live together and share their living expenses. Usually, this will be the husband, wife and children. Other relatives, boarders, visitors and servants should be included as members of the household if they were present

in the household on census night. Persons living alone should be considered as a separate household (Vol 5 p 85).

TOGO 1957. (Une zone rurale seulement)

Concession : La notion de "vestibule" est particulière au pays kabré. Chaque Soukala se compose d'une ou plusieurs agglomérations d'unités d'habitation (cases). Ces agglomérations disposées côte à côte à la manière de secteurs circulaires sont séparées par des murettes de terre et elles sont totalement indépendantes. Elles possèdent une seule voie d'accès située à la périphérie de la circonférence commune qui constitue le périmètre de la Soukala. De cette disposition particulière est issu le nom de "vestibule" communément donné dans le pays à ce groupe de cases qui, à l'image de sa situation, possède sa vie propre. On voit que la notion de vestibule est très voisine de celle de la concession, classique en AFRIQUE, généralement enclose par une tapade ou un mur et qui ne communique avec l'extérieur que par une ouverture (porte) ou une cuisine. Dans la concession le vestibule possède un chef qui correspond souvent à un des chefs de ménage du groupe (p 46).

Ménage : A l'intérieur de la communauté constituée par le vestibule existe une cellule plus petite : le ménage. Le ménage se compose d'un certain nombre de personnes unies par des liens familiaux étroits : époux, épouses, enfants, ascendants ou collatéraux ; autour de ce noyau peuvent s'agglomérer des personnes n'appartenant pas à cette famille restreinte : amis, visiteurs devenant sédentaires. Le ménage peut être réduit à une seule personne vivant isolément (célibataire, veuf ...). Placés sous l'autorité du chef de ménage les membres de cette communauté élémentaire résident, en général, sous le même toit prennent leurs repas en commun et exercent leur activité sous la responsabilité du chef de ménage. Il est fréquent que quelques uns d'entre eux travaillent ensemble dans une exploitation agricole par exemple, chacun étant chargé d'une parcelle ; il arrive toutefois que certains membres du ménage travaillent pour leur propre compte (p. 56-57).

TOGO 1959.

Concession : Dans cette maison (concession) généralement entourée d'un mur ou d'une clôture se trouvent plusieurs bâtiments ou construction (p 22).

Ménage : Le ménage étant défini comme le groupe de personnes qui ont une vie en commun, c'est-à-dire rassemblés normalement sous le même toit et prenant leurs repas à la même cuisine. Dans les instructions aux enquêteurs on a été obligé d'intervertir les définitions des termes ménage et famille, couramment retenues, pour faciliter la tâche de compréhension des recenseurs et éviter par là les erreurs (p 13).

TOGO 1961.

Concession : C'est l'ensemble des constructions entourées en général d'un mur ou d'une clôture qui constitue une concession (souvent désignée au TOGO par le mot "maison"). Généralement il n'y a qu'une seule ouverture dans l'enceinte (p 53).

Ménage : Nous appellerons ménage un groupe de personnes, en général apparentées, qui ont une vie en commun et en particulier prennent des repas préparés à la même cuisine (p 62).

HAUTE VOLTA 1961.

Concession : Personnes qui habitent ensemble et prennent leurs repas ensemble. C'est plus souvent également une unité économique et, chez les cultivateurs, correspond généralement à une exploitation agricole (p 191).

Ménage : Si la définition de la concession peut n'être pas toujours aisée et varie suivant le critère adopté, la cellule familiale élémentaire au sens qu'on lui donne dans la présente enquête est une unité objective fondée sur le mariage. Une telle cellule est normalement composée d'un homme, de son épouse ou de ses épouses et des enfants non mariés vivant avec eux. Il peut s'y joindre d'autres personnes isolées participant à leur existence, enfants adoptifs, ascendants ou collatéraux, etc . Un veuf ou une veuve, un divorcé ou une divorcée avec des enfants non mariés constituent également des cellules familiales élémentaires (p 200).

ZAIRE (rural) 1975.

Ménage : Le ménage est l'ensemble des personnes qui occupent un même logement et participent au même budget. Si un logement contient en général un ménage, il peut parfois en rassembler plusieurs (la distinction est alors faite entre ménage principal et ménages secondaires).

BURUNDI 1970.

Concession : les "rugo"... sont composés d'une ou plusieurs cases d'habitation et éventuellement d'un grenier, d'une étable, d'une cuisine, d'une case de passage... et sont entourés d'une ou plusieurs clôtures le plus souvent circulaires (P. 8).

Ménage : On s'apercevra que les différences entre rugo et famille sont assez nettes alors que les répartitions suivant les cases habitées et suivant les familles sont très proches... La famille (le père, la mère, les enfants et les personnes à charge vivant ensemble) p. 9.

BIBLIOGRAPHIE

- BURCH, Thomas K. 1967 : The size and structure of families : a comparative analysis of census data, Amer. Soc. Review 32 (3) june 67 - 347-363.
- BURCH, Thomas k. 1972 : Some demographic determinants of average household size : an analytic approach. In lastlett (72): 92-102.
- COALE, Ansley J. 1965 : Estimates of average size of household in Aspects of the analysts of family structure, AJ Coale, et al Ed, Princeton U. : 64-69.
- FLANDRIN, Jean-Louis 1976 : Familles, parenté, maison, socialité dans l'ancienne société, Hachette, Paris.
- GOODY, Jack 1972 : The evolution of the family, in Laslett 1972 : 103-124.
- HAMMEL, C.A. 1972 : The zadruga as a process, in Laslett 1972 : 335-373.
- MSU, Francis L.K. 1943 : The myth of Chinese family size, Amer. Jour. of Sociology (48) : 555-562.
- LANG, Olga 1946 : Chinese family and society, Yale Un. Press.
- LASLETT 1972 (Ed) : Household and family in past time, Cambridge U.Press with the history of the family p. 1)90 and mean household size in England since the sixteenth century p. 125-158.
- LEVY, Marion J. 1965 : Aspects of the analysis of family structure in Coale et al (1965) : 1-63.
- MARTIN, V. 1961 : Structure démographique de la famille chez les Serer et les Wolof, CNRS, Paris.
- MARTIN, V. 1970 : Structure de la famille chez les Serer et les Wolof au Sénégal, Population 25 (4) : 771-796.
- RAULIN, H. 1967 : Commentaire socio-ethnologique, in Démographie comparée, Edward 1977 : The making of the modern family, Basic Books, Nex York.